

REUNION DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE
D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

Centre de Gestion du Finistère à Quimper
Jeudi 11 mars 2021

DELIBERATION 2021-03

Le Comité syndical, convoqué le 6 mars 2021 par Madame Odette CASTEL, Présidente, s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 à 18h 30 au Centre de Gestion à Quimper.

Nombre de membres en exercice : 92

Etaient présents (13) : Argol, Cast, Guengat, L'Île-Tudy, Kernouës, Landudec, Le-Folgoët, Locmélard, Plogastel-Saint-Germain, Plomodiern, Pouldreuzic, Saint-Thonan et Saint-Urbain.

Etaient présents en visioconférence (34) : Arzano, Botmeur, Cléden-Cap-Sizun, Cléden-Poher, Combrit-Sainte-Marine, Garlan, Guimaëc, Guimiliau, Ile d'Ouessant, La Martyre, Lampaul-Guimiliau, Landunvez, Lannédern, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Loc-Eguiner, Mespaul, Névez, Ploudiry, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plougar, Plougourvest, Plounéour-Ménez, Plouvorn, Saint-Derrien, Saint-Eloy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Sizun, Taulé, Tréflez, Trémaouézan, Trézilidé.

Pouvoirs (1) : De Braspart à Le Folgoët

Absents excusés (5) : Baye, Le Trévoux, Pleyber-Christ, Plomeur, Taulé

Absents (39) : Berrien, Bodilis, Bolazec, Botsorhel, Dirinon, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Henvic, Kerlaz, La-Forest-Landerneau, Landévennec, Landrévarzec, Lannéanou, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Juch, Lennon, Locquéholé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Mellac, Pencran, Plonévez-Porzay, Plouédern, Plouezoc'h, Plouider, Plouneventer, Pluguffan, Pouldergat, Querrien, Saint-Divy, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint-Thurien, Sibiril, Tourch, Tréflévénez, Tréglonou, Tréméven.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'au sens des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice sont définitivement arrêtés après l'approbation du compte administratif. L'affectation définitive des résultats intervient après le vote de celui-ci.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :

A - Résultat de l'exercice 2020 (rattachements inclus) (Précédé du signe "-" si déficit)	- 28 068,39 €
B - Résultat antérieur reporté de 2019 (Ligne 002 du compte administratif)	62 102,79 €
c - Résultat à affecter = A + B (Résultat de fonctionnement cumulé)	34 034,40 €

Résultat d'investissement de l'exercice :

D - Solde d'exécution d'investissement 2020 <i>(Précédé du signe " - " si déficit)</i>	351,31 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- €
Restes à réaliser RECETTES	
Restes à réaliser DEPENSES	
F - Besoin de financement 2020 (D + E si solde négatif)	- €
G - Résultat antérieur reporté de 2019 <i>(Ligne 001 du compte administratif)</i>	19 470,14 €
c - Résultat d'investissement cumulé = D + G <i>(Report à la ligne 001)</i>	19 821,45 €

AFFECTATION 2020 DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

1 - Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (C + E) <i>(Compte 1068)</i>	- €
2 - Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves <i>(Compte 1068)</i>	
Affectation à l'excédent reporté <i>(Compte 002)</i>	34 034,40 €

Entendu l'exposé ci-dessus et suite à l'avis favorable des membres du Bureau, en date du 2 mars 2021, le Comité syndical, avec 46 voix pour et 1 abstention,

- **VOTE l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2020.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Présidente

